

DÉCÈS D'UN PROCHE

Conditions d'annulation

L'enfant mineur est dans l'impossibilité de participer à une journée réservée et payée suite au décès de son responsable légal, son frère ou sa sœur ou ses grands-parents.

Documents justificatifs – Modes et délais de transmission

Transmettre un acte de décès, dans les 5 jours calendaires maximum suivant la date du décès, sur metropole.toulouse.fr, par courrier à Direction Enfance Loisirs – Maison Municipale des Familles 32-34 bd Netwiller – 31200 Toulouse, par mail à accueil.enfance@mairie-toulouse.fr, ou sur formulaire déposé dans les Maisons Toulouse Services (lieux d'implantation et horaires sur www.metropole.toulouse.fr).

Conditions de facturation

Remboursement des journées non consommées postérieures à la date du décès.

DÉCÈS DE L'USAGER MINEUR

Conditions d'annulation - Documents justificatifs – Modes et délais de transmission

Pour déclarer le décès d'un usager mineur et annuler une journée réservée et payée, transmettre un acte de décès sur metropole.toulouse.fr, par courrier à Direction de l'Enfance Loisirs – Maison Municipale des Familles 32-34 bd Netwiller – 31200 Toulouse, par mail à accueil.enfance@mairie-toulouse.fr, ou sur formulaire déposé dans les Maisons Toulouse Services (lieux d'implantation et horaires sur www.metropole.toulouse.fr) dans les 3 mois maximum suivant la date du décès.

Conditions de facturation

Remboursement des journées postérieures la date du décès.

3.2. SÉJOURS VACANCES ENFANCE-LOISIRS AVEC HÉBERGEMENT ET SÉJOURS LIDO ACTION SOCIOCULTURELLE

SANTÉ

Conditions d'annulation

Votre enfant est dans l'impossibilité de participer à un séjour vacances réservé et/ou payé en raison d'une maladie ou d'une hospitalisation.

Documents justificatifs – modes et délais de transmission

Fournir un certificat médical ou bulletin d'hospitalisation mentionnant la date d'arrêt, la date de reprise et la/les activité(s) concernée(s) sur metropole.toulouse.fr, par courrier à Direction de l'Enfance Loisirs – Maison Municipale des Familles 32-34 bd Netwiller – 31200 Toulouse, par mail à accueil.enfance@mairie-toulouse.fr, ou sur formulaire déposé dans les Maisons Toulouse Services (lieux d'implantation et horaires sur www.metropole.toulouse.fr), dans les 5 jours calendaires suivant le 1er jour d'absence.

Conditions de facturation

Remboursement des journées non consommées hors délai de carence de 3 jours en cas de maladie et sans délai de carence en cas d'hospitalisation.

CONVENANCE PERSONNELLE

Conditions d'annulation

Vous avez changé d'avis ou vous êtes contraint d'annuler le départ de votre enfant en séjour vacances réservé et payé.

Documents justificatifs – modes et délais de transmission

Transmettre une demande écrite, 14 jours calendaires minimum avant le départ en séjours (sauf les séjours d'été 21 jours), sur metropole.toulouse.fr, par courrier à Direction Enfance Loisirs – Maison Municipale des Familles 32-34 bd Netwiller – 31200 Toulouse, par mail à accueil.enfance@mairie-toulouse.fr, ou sur formulaire déposé dans les Maisons Toulouse Services (lieux d'implantation et horaires sur www.metropole.toulouse.fr).

Conditions de remboursement ou d'annulation de la facture (totale ou partielle)

- Si la demande est transmise dans les délais, remboursement des prestations annulées avec une retenue de 10% sur le montant total de la facture.
- Si la demande est transmise hors délais, pas de remboursement et le total de la facture reste dû.

EXCLUSION

Conditions d'annulation

La mairie se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'utilisateur participant si le bon déroulement de la prestation est compromis en raison :

- de son comportement ou du comportement de ses responsables légaux (ex. comportement déplacé envers les encadrants / animateurs d'activités ou autres usagers...).
- du non-respect du règlement intérieur / de la charte de fonctionnement.

Conditions de remboursement

Aucun remboursement et le total de la facture reste dû.

ÉVICTION

Conditions d'annulation

La mairie se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'utilisateur participant si le bon déroulement de la prestation est compromis en raison de son état de santé.

Conditions de facturation

Les conditions de remboursement du motif « Santé » s'appliquent.

SERVICE NON ASSURE

Conditions d'annulation

La mairie se réserve le droit d'annuler une prestation si les conditions de sécurité, techniques et d'encadrement nécessaires à son bon déroulement ne peuvent être réunies.

Conditions de remboursement

Remboursement des sommes versées.

DÉCÈS D'UN PROCHE

Conditions d'annulation

L'enfant mineur est dans l'impossibilité de participer à un séjour vacances réservé et payé suite au décès de son responsable légal, son frère ou sa sœur et ses grands-parents.

Documents justificatifs – modes et délais de transmission

Transmettre un acte de décès, dans les 5 jours calendaires maximum suivant la date du décès, sur metropole.toulouse.fr, par courrier à Direction Enfance Loisirs – Maison Municipale des Familles 32-34 bd Netwiller – 31200 Toulouse, par mail à accueil.enfance@mairie-toulouse.fr, ou sur formulaire déposé dans les Maisons Toulouse Services (lieux d'implantation et horaires sur www.metropole.toulouse.fr).

Conditions de remboursement

Remboursement des journées non consommées postérieures à la date du décès.

DÉCÈS DE L'USAGER MINEUR INSCRIT

Conditions d'annulation - Documents justificatifs – Modes et délais de transmission

Pour déclarer le décès d'un usager mineur et annuler une journée réservée et payée, transmettre un acte de décès sur metropole.toulouse.fr, par courrier à Direction de l'Enfance Loisirs – Maison Municipale des Familles 32-34 bd Netwiller – 31200 Toulouse, par mail à accueil.enfance@mairie-toulouse.fr, ou sur formulaire déposé dans les Maisons Toulouse Services (lieux d'implantation et horaires sur www.metropole.toulouse.fr) dans les 3 mois maximum suivant la date du décès.

Conditions de facturation

Remboursement des journées postérieures la date du décès.